



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 SEPTEMBRE 2004

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale (ancienne école) à Roeser. Elle débute à 15.00 heures et se termine à 16.45 heures. La séance est présidée par Monsieur Arthur Sinner.

**Présences :** John Barthelmey, Marcel Dondelinger, Pierrette Ferro-Ruckert, Tom Jungen, Renée Quintus-Schanen, Jean-Paul Reiter, Jean-Paul Rosen, Camille Schleck, Egon Seywert, Arthur Sinner.

**Absence(s) :** Suzette Dostert-Wagener (excusée).

**Remarque :** Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

### 1. Communications du collège échevinal

Le collège échevinal informe les conseillers sur :

- la Journée de Commémoration Nationale qui sera célébrée le 10 octobre 2004 ;
- le déménagement prochain de l'administration dans ses nouveaux locaux et l'inauguration officielle de la nouvelle maison communale qui aura lieu en avril 2005.

### 2. Questions écrites des conseillers

Les conseillers n'ont pas présentés de questions écrites.

### 3. Avenant à un bail emphytéotique conclu avec une association communale

Le conseil approuve la convention (avenant) entre l'administration communale de Roeser, la LNVL et la Fondation « Hëllef fir d'Natur » ayant pour objet le transfert du bail à la fondation avec maintien du contrat du 11 février 1993, à l'exception du montant de la redevance qui a été redressé de 100.- LUF à 2,50 €.

### 4. Projet d'extension d'une exploitation agricole à Roeser

Le conseil se prononce favorablement au projet de M. Camille Frantz concernant la construction d'une étable en extension de son exploitation agricole actuelle.

### 5. Organisation scolaire 2003/2004 : Personnel remplaçant - Confirmation des contrats de travail

Le conseil confirme les contrats de louage de service à durée déterminée pour chargés de cours dans l'enseignement primaire et l'éducation préscolaire pour la période des 2e et 3e trimestres 2003/2004.

### 6. Organisation scolaire 2004/2005 : Chargés de cours et de direction - Contrats de travail et fixation de la rémunération

Le conseil approuve les contrats de louage de service et fixe la rémunération des chargés de direction et chargés de cours nommés pour l'année scolaire 2004/2005.



## 7. Subside à une association

Le conseil alloue un subside extraordinaire de 500.- € au HC Berchem à l'occasion de sa participation au 2e tour de la Coupe EHF 2004.

## 8. Décompte de travaux : Mise en état de la voirie rurale (2003)

Le conseil approuve le décompte du 23 juillet 2004 établi par l'ASTA et arrêté à 44.373,84 €. Le décompte concerne les travaux de mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2003 réalisés dans le cadre du programme arrêté par le conseil en 2002.

## 9. Budget 2004 : Modifications budgétaires (service extraordinaire)

Le conseil approuve les modifications apportées au chapitre des dépenses extraordinaires.

Total des crédits supplémentaires	50.000.- €
Total des recettes supplémentaires	13.320.- €
<b>Incidence sur le budget extraordinaire</b>	<b>+ 36.680.- €</b>

## 10. Budget 2004 : Modification budgétaire (service ordinaire)

Le conseil approuve la modification budgétaire au niveau des recettes et des dépenses ordinaires du budget 2004.

Recettes en plus	<b>40.740,64 €</b>
Dépenses en moins	<b>21.500,00 €</b>
Dépenses en plus	<b>102.110,00 €</b>
Recettes en moins	<b>0,00 €</b>

## 11. Classement d'employés communaux

Après avoir conféré le statut d'employé communal à des employés privés occupés à l'administration communale le conseil arrête le classement des employés suivants : M. Etienne Baudoin, Mme Lucie Stefanutti-Bizzaro.

## 12. Convention collective des ouvriers des Communes du Sud

Le conseil approuve la nouvelle convention collective, signée le 6 juillet 2004 par les partenaires sociaux, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2004.

*M. Tom Jungen n'a pas participé au vote du fait qu'il a agi au sein de la commission syndicale de négociation en tant que représentant des ouvriers.*

## 13. Règlements communaux

### 1. Règlement d'utilisation des salles communales

Par délibération du 24 mai 2004 le conseil communal a arrêté le nouveau règlement d'utilisation des salles communales. Cette délibération et le texte du règlement ont fait l'objet d'observations de l'autorité supérieure.

Le conseil arrête le nouveau règlement revu sur base des observations susmentionné et muni de l'avis du médecin-inspecteur de la Direction de la Santé.



## 2. Règlement d'utilisation du site de loisirs Herchesfeld

Par délibération du 24 mai 2004 le conseil communal a arrêté le nouveau règlement d'utilisation des salles communales. Cette délibération et le texte du règlement ont fait l'objet d'observations de l'autorité supérieure.

Le conseil arrête le nouveau règlement revu sur base des observations susmentionné et muni de l'avis du médecin-inspecteur de la Direction de la Santé.

### 14. Règlement relatif à la voirie rurale et forestière

Par délibération du 24 mai 2004 le conseil communal a arrêté le nouveau règlement relatif à la voirie rurale et forestière. Cette délibération et le texte du règlement ont fait l'objet d'observations de l'autorité supérieure.

Le conseil arrête le nouveau règlement revu sur base des observations susmentionné et muni de l'avis du médecin-inspecteur de la Direction de la Santé.

### 15. Réglementation de la circulation

Le conseil approuve le règlement d'urgence de la circulation édicté par le collège des bourgmestre et échevins le 9 septembre 2004 pour les travaux de réaménagement de la rue Kräzhiel à Berchem.

### 16. Office social : Compte de l'exercice 2001

Le conseil approuve le compte 2001 de l'Office social.

Total des recettes ordinaires	86.699,67 €
Total des dépenses ordinaires	96.958,24 €
Mali propre à l'exercice	10.258,57 €
Boni du compte précédent	1.661,23 €
Mali général	8.597,34 €
Mali définitif	8.597,34 €
Subside communal	0,00 €

### 17. Voirie communale : Dénomination d'une nouvelle rue à Livange

Une nouvelle rue ayant été créée dans le cadre de la construction d'un complexe hôtelier dans la zone hôtelière de Livange, il y a lieu de procéder à la dénomination de cette rue desservant le site.

Le conseil dénomme la nouvelle rue suivant le nom de la commune jumelée : rue de Turi.

### 18. Questions orales des conseillers

Marcel Dondelinger

1. Comment se fait-il que des véhicules abandonnés depuis plusieurs mois sur la voie publique ne sont pas enlevés ? N'existe-t-il aucun moyen pour accélérer la procédure d'enlèvement de force ?

2. Le banc placé à côté de la petite chapelle au lieudit « Galgebiorg » en face du « Millénaire » a disparu. Cette chapelle est-elle encore sur le territoire communal ? Qui



	est compétent ou responsable de l'entretien du lieu de culte ?
Renée Quintus-Schanen	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Serait-il possible d'installer un banc sur le chemin entre Peppange et Livange ?</li><li>2. Le mur antibruit récemment aménagé le long de l'autoroute semble insuffisant, car la localité de Livange souffre toujours de la pollution sonore. Le collègue échevinal pourrait-il intervenir auprès du nouveau ministre des Travaux publics pour que la protection phonique soit améliorée ?</li></ol>
Jean-Paul Reiter	Un service de bus de nuit fonctionne dans plusieurs communes voisines, notamment dans la commune de Hesperange. Je propose de contacter le collègue échevinal de cette commune en vue d'une éventuelle coopération à ce niveau de manière à proposer également ce service dans la commune de Roeser.
Jean-Paul Rosen	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Le problème des déjections canines sur la voie publique pourrait être en partie résolu s'il y avait plus de poubelles publiques installées dans les localités. Voilà pourquoi je propose l'installation d'une poubelle publique supplémentaire dans le centre de Peppange.</li><li>2. Le passage pour piétons devant le musée rural à Peppange est mal éclairé. Il faudrait veiller à améliorer la situation à cet endroit avant l'arrivée de l'hiver.</li><li>3. Les places de stationnement en diagonale à l'arrière du musée rural sont insuffisantes en longueur : elles n'ont qu'à peu près trois mètres. Pour assurer le passage des voitures dans la rue Haute il faudrait modifier la signalisation des emplacements pour en faire des places de stationnement parallèles à la rue.</li></ol>

**19. Indigénat**

Le conseil se prononce en séance secrète sur trois déclarations d'option pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise.